

COMMISSION DE GESTION 2017
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
ADMINISTRATION, CULTURE ET RELATIONS EXTÉRIEURES
(ADM)

Objet : GESTION 2017

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de Mmes Sylvie TRUDU et Marie-France BELLEUX (présidente rapporteuse), en charge de l'examen du dicastère *Administration, culture et relations extérieures* pour l'année 2017, a eu plusieurs entretiens avec M. Vincent JAQUES, syndic responsable du dicastère, et effectué quelques visites de ses services en sa compagnie.

Des compléments d'information ont également été apportés par courriers électroniques. La sous-commission remercie vivement Monsieur le Syndic, ainsi que ses collaborateurs, pour leur disponibilité et leur bonne collaboration.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

Ces visites se sont organisées comme suit :

- **vendredi 16 février 2018, 15 h 00 - 16 h 00, Hôtel de Ville**
première rencontre avec M. Vincent JAQUES, syndic; organisation des visites;
- **jeudi 8 mars 2018, 15 h 00 - 16 h 00, Hôtel de Ville**
visite du Greffe municipal – entretien avec MM. Vincent JAQUES, syndic, et Giancarlo STELLA, secrétaire municipal, ainsi que Mme Alessia RADAELLI, secrétaire municipale adjointe;
- **jeudi 8 mars 2018, 16 h 00 - 17 h 00, Hôtel de Ville**
entretien avec Mme Emmanuelle ROBERT, chargée de communication, en présence de M. Vincent JAQUES, syndic;
- **jeudi 15 mars 2018, 9 h 00 - 11 h 00, Hôtel de Ville puis Bibliothèque municipale**
entretien avec Mme Christelle JOLY, cheffe de l'Office de la culture;
visite de la Bibliothèque municipale, entretien avec le responsable de la section adultes et la responsable de la section enfants, en compagnie de MM. Vincent JAQUES, syndic, et Pierre Marc BURNAND, président de la Commission de gestion;
- **jeudi 22 mars 2018, 14 h 00 - 16 h 00, Hôtel de Ville**
visite du Service des ressources humaines et entretien avec Mme Laure HAUSWIRTH, cheffe de service, en présence de M. Vincent JAQUES, syndic.

Les rencontres ont toujours été fructueuses et riches en informations.

2. PREMIER ENTRETIEN AVEC MONSIEUR LE SYNDIC

Positionnement du secrétariat du Conseil communal par rapport à l'Administration communale

Pour quelle raison le secrétariat du Conseil communal figure-t-il dans le poste des comptes «secrétariat du Greffe» ?

A cette question, Monsieur le syndic répond qu'il est prévu cette année de «désenchevêtrer» les choses.

Nombre et ancienneté des motions en suspens

Pourquoi y a-t-il autant de motions en suspens et depuis si longtemps (par exemple : motion Thierry de Haller et consorts du 7 décembre 1988) ?

En ce qui concerne les motions, postulats et vœux en général, la Municipalité a, depuis 2013, un an pour y répondre.

Chaque dicastère gère les réponses aux motions, postulats et vœux le concernant.

Postulats en suspens

Il en va de même pour les postulats.

Le postulat Vincent Jaques et consorts du 2 septembre 2009 est en «stand by», tandis que la réponse à celui du 5 février 2014 pour un incubateur de jeunes entreprises est en cours de rédaction.

Le postulat du 7 octobre 2015 pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre est un projet pour cheminement piétonnier ainsi qu'un aménagement pour les personnes malvoyantes.

En réponse au postulat du 2 mars 2016 pour une certification «equal salary» du personnel de la ville, un préavis a été présenté au Conseil communal le 28 mars 2018.

3. QUELQUES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA SOUS-COMMISSION

- Toutes les sociétés locales sont répertoriées par thème et ne figurent dans l'annuaire que si elles le désirent.
- La sous-commission s'est étonnée du fait que la Municipalité pouvait prendre en moyenne 35 décisions par séance : toutes les décisions ne demandent pas une grande discussion. Il suffit en effet qu'il y ait par exemple dix autorisations d'abattages d'arbres ou un procès-verbal à adopter : formellement, c'est chaque fois une décision.
- Suite au départ de la secrétaire municipale adjointe, une réflexion a été faite pour trouver la bonne personne et son cahier des charges a été revu, avec notamment le suivi de l'ordre du jour de la Municipalité, la gestion de l'équipe et d'autres tâches qui visent à soulager le secrétaire municipal. L'équipe s'entend bien.
- L'UCV (Union des communes vaudoises) ne joue aucun rôle dans l'organisation de la commune : c'est un organe indépendant qui défend les communes face au canton; le comité comprend douze personnes, dont M. Vincent JAQUES.
- Le secrétaire communal aime la diversité de sa fonction et la coordination avec les chefs de services; il est le «spécialiste en généralités» (informations suite aux séances de Municipalité) et passe beaucoup de temps à expliquer les décisions aux différents chefs de services.
- Dans le cadre du jumelage Morges-Vertou, le coût relatif à l'accueil des Vertaviens s'est élevé à CHF 50'000.00 parce qu'il a été décidé de faire par la même occasion les adieux aux Halles CFF; CHF 30'000.00 par an ont été budgétés dès 2018 pour cinq ans.
- Les déplacements à Vertou de la Municipalité n'engendrent aucun frais car les municipaux utilisent leur véhicule privé et, sur place, la Municipalité est invitée par la ville de Vertou qui prend en charge les frais (au surplus, il existe un règlement pour les notes de frais).
- Le budget du festival de Rochefort est de CHF 500.00 (cette somme est utilisée pour les cadeaux, tandis que les frais d'hébergement sont pris en charge par Rochefort).
- En quoi consistent les coordinations transversales ? Le Syndic coordonne le travail des différents dicastères impliqués dans certains projets.

- La sous-commission s'est demandé pourquoi quarante nouveaux citoyens sur nonante avaient participé au repas offert par la commune : pas de raison particulière !
- Le budget annuel en faveur des nonagénaires est de CHF 5'000.00; en 2017 la commune a fêté vingt-trois nonagénaires auxquels elle a remis soit un gâteau soit des bouteilles de vin; un centenaire et quatre personnes entre 101 et 102 ans ont reçu, eux, un cadeau de la part du canton.

4. ENTRETIEN AVEC LA CHARGÉE DE COMMUNICATION

La sous-commission a écouté la chargée de communication avec beaucoup d'attention car la communication de nos jours devient de plus en plus complexe vu que les supports sont de plus en plus nombreux. Quelques éléments retenus :

- Le comité de rédaction de *Reflets* comporte une quinzaine de personnes, représentant toutes les directions.
- Une formation sur l'écriture journalistique, donnée par un journaliste du *Temps*, a été organisée sur une journée pour huit membres du comité de rédaction de *Reflets*.
- Il faut sept à vingt heures par semaine pour une mise à jour des sites et davantage d'heures pour coordonner la politique d'information générale de la ville : deux personnes y travaillent à 80 % avec un stagiaire. Ne figurent sur les sites que des informations institutionnelles. 800'000 pages sont visitées dans *Morges.ch* et 32'148 dans *Morges Avenir*. La chargée de communication souhaite ardemment la présence d'un Webmaster pour décharger ces deux personnes.

5. ENTRETIEN AVEC LA CHEFFE DE L'OFFICE DE LA CULTURE

Beausobre

Les problèmes de billetterie sont résolus depuis le changement de prestataire.

Lotos

- La ville de Morges soutient l'organisation des lotos par différents moyens :
 - création des flyers communs et leur distribution tous ménages (environ CHF 1'000.00 + CHF 1'500.00); gestion des stocks;
 - annonce (commune pour tous les lotos) dans le Journal de Morges (coût inclus dans le forfait des annonces de la ville);
 - annonce dans la revue et le site spécialisés «infoloto» (CHF 600.00);
 - la réservation d'Arthur (système automatique de gestion des lotos : il gère les cartons tout au long de la soirée), ainsi que les banderoles, sont refacturées aux sociétés (CHF 1'400.00 et CHF 250.00).
- Les sociétés tiennent désormais leur propre buvette, ce qui leur permet de faire quelques bénéfices supplémentaires.
- Cinq lotos ont été organisés en 2017 (comme en 2016) ; la politique future serait d'organiser un ou deux lotos supplémentaires; des contacts sont en cours.
- Un système électronique appelé Arthur gère les cartons tout au long de la soirée.

Le panier culturel

- Le panier culturel est un sac décoré par un artiste (choisi par l'équipe) et qui est vendu au prix de CHF 100.00 l'unité ou CHF 360.00 pour un abonnement d'un an (4 sacs) à tous ceux qui sont intéressés par l'un ou l'autre évènement culturel dans la région (genre de Smartbox) : proposition inédite en Suisse romande qui regroupe des offres artistiques locales et pluridisciplinaires suivant l'agenda culturel de la région Lausanne, Morges, Vevey et Yverdon-les-Bains; il encourage à consommer local.

- Il est distribué quatre fois par an. Il s'en est vendu 449 en 2017, dont 50 par abonnement.
- Lors de l'acquisition d'un panier, 80% du prix d'achat reviennent directement aux lieux et artistes partenaires et au maximum 20% sont alloués aux frais de fonctionnement de l'association à l'origine du projet.
- Chaque panier peut contenir soit une œuvre artistique, soit des ateliers «workshop», des invitations à des visites originales ou encore des entrées pour des spectacles ou musées.

Espace 81

Espace 81 est une galerie offrant un espace pour des expositions temporaires et qui connaît un franc succès : elle est prise d'assaut par les artistes et le calendrier de l'année 2018 est déjà complet.

- Tous les mois l'exposition change (sauf celle pour Audrey Hepburn qui a duré plus longtemps).
- Le choix se fait grâce aux personnes qui approchent la commune; toutefois, les privés qui n'ont pas de lien avec cette dernière ne sont pas acceptés.
- La vente directe n'y est pas autorisée.

Divers

- Un catalogue, l'Agenda, est distribué dans les lieux de concerts, dans les théâtres, etc., tout autour de l'arc lémanique; la commune de Morges partage ce partenariat entre les différentes villes du bassin à raison de CHF 4'000.00 par an.
- Le Festival de la Paillotte, les marchés de printemps et d'automne, etc., ne figurent pas dans le rapport de gestion 2017 pour ne pas l'alourdir !

6. BIBLIOTHÈQUE

La sous-commission a été reçue à la Bibliothèque par Mme Christelle JOLY, cheffe de l'Office de la Culture, le responsable de la section adultes et la responsable de la section enfants. MM. Vincent JAKUES, syndic, et Pierre Marc BURNAND, président de la Commission de gestion 2017, ont également assisté à l'entretien.

Personnel

La situation au niveau du personnel de la Bibliothèque (sans les auxiliaires) est actuellement la suivante :

- Situation avant la réorganisation : 2,72 EPT pour la section jeunesse et 2,25 EPT pour la section adultes.
- Situation après réorganisation : 3,12 EPT pour la section jeunesse et 1,85 EPT pour la section adultes.
- Les deux responsables sont engagés à 75 % chacun (inchangé).
- Le total des EPT est donc de 4,97 ; la situation n'a pas changé suite à la réorganisation.
- Une apprentie assure un 50 % de son temps à la bibliothèque et l'autre aux archives ; son titre est «agente en information documentaire».
- Les auxiliaires interviennent périodiquement selon les événements ; ils sont rémunérés.
- En 2017, le responsable actuel (engagé dès le 1^{er} janvier 2018) a assuré l'intérim. Titulaire d'une licence en lettres et de formations complémentaires décernées par la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lectures publiques, il a travaillé pour la Bibliothèque municipale depuis 2010. Relever les défis du positionnement de la Bibliothèque face au numérique, au renouvellement des publics, et à l'amélioration constante des prestations au public, feront partie de ses missions à l'avenir.
- Dans les établissements scolaires, il n'y a pas de bibliothèque scolaire pour les enfants des classes inférieures à 9P et donc une réorganisation des visites scolaires s'impose dans un proche avenir.

Statistiques

3'014 usagers ont emprunté des documents en 2017 (2'927 en 2016), dont 56 % de jeunes, 4 % d'étudiants et 40 % d'adultes (respectivement 56 %, 2 % et 42 % en 2016). 45 % sont domiciliés à Morges, 51 % dans d'autres communes du district et 4 % viennent de l'extérieur du district.

En outre, 128 usagers (128 en 2016) sont inscrits au service de prêt de livres numériques. Ils ont emprunté 1'642 documents au total (1'256 en 2016), représentant 1,6 % des prêts.

Animation de la section adultes

- Les thèmes sont choisis en équipe dont les jeux de rôle par exemple.
- Une personne travaille au Cercle de lecture, lequel est considéré comme un club où les personnes qui y participent proposent un livre et en parlent.
- Une réflexion est menée sur les rapports de la bibliothèque avec les EMS; des séances de lecture ont déjà été organisées à l'EMS de la Diligence.
- Diverses animations, dont des conférences, ont lieu au Grenier Bernois : c'est par Facebook (adresse « bibliothèque infos ») et par le biais du Journal de Morges que l'information circule.
- La gestion des achats de livres ou de revues est assurée par les responsables des sections de la Bibliothèque qui disposent de plusieurs outils pour faciliter leur choix : ouvrages spécialisés, propositions d'achats, newsletters, catalogues, articles de presse, etc. En 2017, 1'539 ouvrages ont été acquis pour la section adultes et 1'283 pour la section jeunesse.
- Pour l'acquisition des livres il y a un budget de CHF 50'000.00.
- La Bibliothèque reçoit CHF 19'000.00 de cotisations (adulte CHF 12.00, étudiant CHF 8.00 et enfant CHF 4.00 par an); quatre bibliothèques de la Côte n'encaissent plus de cotisations.
- Il y a également une rentrée d'argent avec les taxes de retard.

Animation de la section jeunesse

- Des séances de ciné-animation sont organisées pour les enfants mais les places sont limitées à quinze enfants ; ceux-ci écrivent un scénario pour ensuite le filmer.
- Par ailleurs, il y a eu tout au long de l'année différentes animations pour inciter les jeunes lecteurs à s'intéresser à la lecture.

7. RESSOURCES HUMAINES

Généralités

- Le Service des ressources humaines est par définition un service transversal parce qu'il travaille avec d'autres dicastères.
- A la commune, par dicastère, le nombre de postes reste stable.
- Il y a plus de femmes cheffes de service que d'hommes.
- L'administration communale dispose depuis 2017 d'un concept de journée d'accueil des nouveaux collaborateurs/trices testé en mars puis renouvelé en novembre à la grande satisfaction des participants.
- Lors d'un abandon de poste, la commune se protège juridiquement face à une rupture de contrat.
- Au premier janvier 2017 il n'a pas été procédé à une indexation des salaires.

- Un badge est prévu pour vérifier le temps de présence des collaborateurs.
- Le tuilage (chevauchement des emplois entre une personne partante et son successeur pour faciliter la formation et le transfert d'informations) coûte cher et il est pratiqué de manière très rare; mais il peut s'avérer nécessaire car ce n'est pas toujours évident de remplacer une personne qui part par une nouvelle.

Convention collective de travail (CCT)

- Quel délai de la mise en œuvre de la politique communale et de sa mise en fonction ? Les négociations pour la révision de la CCT entre le syndicat des services publics (SSP), l'union des employés communaux et la commune sont encore en cours : c'est plutôt un toilettage, en consultation avec les partenaires. La grille des salaires est en analyse.
- L'avenant N° 5 précise que, s'il y a un changement, il doit être approuvé par le Conseil communal.
- Il est très important de respecter la CCT, laquelle veille au cadre légal.

Mesures en faveur de la santé

- Dans le cadre des mesures prises pour la santé, deux sessions de formation ont été ouvertes pour la prévention des risques psycho-sociaux, en particulier la prévention du burn-out.
- Et aussi, dans ce même cadre, grâce à l'initiative de la commune, onze personnes peuvent suivre des cours de yoga; ceux-ci sont à la charge des participants.
- Enfin, il existe un autre cours pour la protection de l'intégrité de la personne. C'est une information obligatoire destinée à tous les cadres et les cadres de proximité; cette initiative rencontre un franc succès.
- Du côté de la Bibliothèque, le service RH a dû engager, pour faire face au 250^e anniversaire, un nouveau collaborateur (ad interim) à cause de l'absence de deux employées en incapacité de travail. Suite à un triste événement au sein de l'équipe (le décès d'un cadre) il y a plusieurs années, le Service des ressources humaines s'est rendu compte qu'il fallait apporter un soutien à l'équipe pour surmonter les difficultés qui ont suivi et neutraliser l'impact émotionnel qui en est résulté. Ce travail a été mené avec la collaboration d'une consultante externe et a permis la réorganisation des deux secteurs.

Assurances

- Suite à un appel d'offre, le groupe Mutuel a été choisi pour remplacer La Vaudoise, dont le contrat arrivait à son terme, pour l'assurance perte de gain maladie : le coût est plus élevé, la durée du contrat plus courte et l'efficacité, relativement aux prestations, est meilleure.
- Une partie du personnel était à l'assurance perte de gain accidents professionnels et non professionnels à la Suva; de ce point de vue il n'y a pas de changement.

Job dating

- Le «Job dating» (session de recrutement éclair) est une formule inédite en vue d'engager du personnel éducatif pour les centres de vie enfantine : le 27 juin 2017 la ville de Morges a organisé de 9 h 00 à 11 h 30 des rencontres à Beausobre, au Chalet Sylvana et à La Gracieuse afin de recruter des éducateurs/trices de l'enfance.
- Suite à cette expérience, deux personnes ont été engagées à 60 % chacune.
- Ce projet est à renouveler (2018 pour les concierges).

Cyberforum

Le Cyberforum : bonne collaboration; la ville de Morges a un mandat hiérarchique, le canton a un mandat d'exécution et subventionne à 100 % alors que l'ORP jouit de décisions d'assignation. Le Cyberforum est certifié «EduQua». Les outils de formation sont mis à disposition par «blended-learning» pour une formation en bureautique délivrée à 270 personnes chaque année. La formation dure en moyenne vingt jours; les locaux se trouvent à Riond-Bosson 13 où travaillent quatre collaborateurs engagés par la commune de Morges (deux formateurs d'adultes, un responsable et un stagiaire).

Divers

- Une nouvelle association régionale a été créée, *CartoJuraLéman*, dont le but est la création d'un géoportail (service informatique spécialisé) régional pour le district de Morges. Le service RH a apporté sa contribution lors de l'engagement d'une spécialiste (50 %).
- Le 14 septembre 2017, l'Assemblée des délégués de la Caisse intercommunale de pension (CIP) a accepté de réviser le plan de prévoyance. Les nouvelles dispositions prendront effet en janvier 2019.

8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Vœu N° 12 - 2010 : Que la Municipalité mette à disposition du Conseil, dans un souci de transparence, les résultats de toutes les études financées (tout ou partie) par la Commune, au moins sous forme électronique (sous réserve de dispositions légales et éventuellement sous forme résumée).

Position de la Municipalité :

Le site *morgesavenir.ch* permet de répondre à cette attente.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion considère que le site *morgesavenir.ch* répond au vœu N° 12 - 2010 et est donc favorable à son classement.

Vœu N° 17 - 2011 : Que la Municipalité mette en ligne le journal d'activité des projets à l'étude.

Position de la Municipalité :

Le site *morgesavenir.ch* essaie, autant que faire se peut, d'informer sur l'état du projet et ses différentes étapes.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

Pour la même raison qu'au vœu précédent, la Commission de gestion est favorable au classement de ce vœu N° 17 - 2011.

Vœu N° 1 - 2015 : Que la Municipalité propose des projets concrets afin de soutenir davantage l'émergence d'une culture alternative et ne développe pas uniquement des projets institutionnels.

Position de la Municipalité :

Un effort a été fait, via des subventions extraordinaires et le premier Prix d'encouragement artistique. La Municipalité reste attentive à soutenir diverses formes culturelles.

Proposition de la Commission de gestion :

Les efforts de la Municipalité devant être poursuivis en 2018; le vœu N° 1 - 2015 étant en cours de réalisation, la Commission de gestion est favorable à son maintien.

Vœu N° 1 - 2016 : Que la Municipalité tienne un calendrier des dates butoirs liées aux motions et postulats en cours ainsi qu'aux budgets à voter, et que ce document soit accessible sur l'Extranet à l'attention des conseillères et conseillers communaux.

Position de la Municipalité :

Lors de chaque envoi de l'ordre du jour du Conseil communal via email, un tableau de suivi des motions et postulats est adressé aux conseillers communaux.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion considère que le «tableau de suivi» répond au vœu N° 1 - 2016 et est donc favorable à son classement.

Vœu N° 2 - 2016 : Que la Municipalité encourage le Théâtre de Beausobre à poursuivre son travail d'ouverture à divers publics (EMS, handicaps physiques et mentaux), et à communiquer mieux et davantage à propos de ses différentes formules d'abonnement auprès du grand public.

Position de la Municipalité :

La communication autour de l'abonnement de Beausobre et des diverses formules d'achat de billets est améliorée sur la saison 2017-2018, par le biais d'informations dans le programme de saison, sur le site Internet, sur Facebook, par newsletter, flyers, pop-up sur le site ainsi que des diffusions de diapositives dans le hall du théâtre et de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au Cinéma Odéon.

Le passculture mis en place par le Canton et proposant des places à CHF 8.00 aux gymnasiens et apprentis est désormais disponible sur tous les spectacles de la saison. Des offres et opérations ponctuelles sont également mises sur pied auprès des écoles de cirque et de danse sur les spectacles concernés.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

Les efforts fournis par le Théâtre de Beausobre pour répondre au vœu N° 2 - 2016 semblent suffisants à la Commission de gestion, qui est donc favorable à son classement.

Vœu N° 3 - 2016 : Que la Municipalité veille à ce que la cheffe de l'Office de la culture et l'archiviste collaborent dans l'organisation des Journées du Patrimoine et rediscutent avec les différents acteurs culturels morgiens de la pertinence des deux programmes existants (officiel et Thonon-les-Bains). Et qu'elles mènent également une réflexion sur la promotion de ces Journées.

Position de la Municipalité :

Décision a été prise de ne participer plus qu'aux Journées européennes du patrimoine organisées par l'Etat de Vaud, auxquelles Morges a participé régulièrement. C'est l'archiviste communale qui mettra en place ces journées, en collaboration avec l'Office de la culture et les autres services concernés selon les thématiques.

La Municipalité propose de classer ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

Même si la situation semble être clarifiée et optimisée, ce n'est à ce stade qu'une planification. La Commission de gestion n'est pas favorable au classement du vœu N° 3 - 2016 tant qu'on n'a pas pu évaluer au moins une fois le déroulement des Journées du Patrimoine dans la nouvelle organisation simplifiée. Elle propose donc le maintien de ce vœu.

9. CONCLUSION

La sous-commission de gestion chargée de l'examen du dicastère ADM est satisfaite des rencontres qu'elle a eues avec les différents collaborateurs des services, qui l'ont très bien reçue et informée sur l'organisation et le fonctionnement de ce dicastère.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pierre Marc Burnand

Pour la sous-commission ADM :
La présidente

Marie-France Belleux

Récapitulatif des vœux 2017

Néant.